

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/50C

Objet : HOTEL D'ENTREPRISES AMBITION : MODIFICATION DU MONTANT DES LOYERS.

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	35
En exercice :	37	Contre :	0
Présents :	31	Abstention :	0

Présents :

Sophie ALCARAZ, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Benoît ARMEN donne pouvoir à Myriam DARDENNE
Alison BALESTRIERI donne pouvoir à Adeline SERRET-SUMALLA
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Jean ROMEO donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX

Absents excusés :

Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation :

22 avril 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique »,

Par délibération n° 2022-09/38C du 21 septembre 2022, le conseil a fixé le montant des loyers des bureaux de l'hôtel d'entreprises et a approuvé les contrats de prestation et le règlement intérieur.

Il convient, afin d'optimiser les espaces de modifier certains tarifs de location :

- Instaurer un tarif au mois, pour un bureau premium de 30m2,
- Supprimer le tarif préférentiel pour les trois bureaux semi indépendants,
- Supprimer le tarif pour la location simultanée des deux salles de réunion.

Quel que soit le mode d'occupation et sa durée, les occupants signent un contrat de prestation et sont soumis au règlement intérieur. Le contrat de prestation et le règlement intérieur doivent être ajustés en conséquence.



Il est ainsi proposé la tarification récapitulative suivante :

Bureau Standard	Occupation bureau ½ journée	25 Euros H.T.
	Occupation bureau journée	50 Euros H.T.
	Occupation bureau semaine	150 Euros H.T.
	Occupation bureau mois	350 Euros H.T.
Bureau Semi indépendant	Occupation bureau mois	450 Euros H.T.
Bureau Premium	Occupation bureau mois	650 Euros H.T.
Bureau Sans Fenêtre Extérieure	Occupation bureau mois	210 Euros H.T.
Coworking	Journée	15 Euros H.T.
	Coworking abonnement Mois	100 Euros H.T.
Salle de Réunion (20m2)	Demi-journée	50 Euros H.T.
	Journée	100 Euros H.T.
Salle de Réunion (30m2)	Demi-journée	100 Euros H.T.
	Journée	150 Euros H.T.

Considérant ce qui vient d'être exposé,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **CONVIENT** de l'annulation des délibérations précédentes concernant les tarifs des prestations d'hôtellerie d'entreprises,

↳ **APPROUVE** les loyers des bureaux de l'hôtel d'entreprises tels que présentés dans le tableau ci-avant ;

↳ **DIT QUE** les contrats de prestation et le règlement intérieur sont modifiés en conséquence,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les contrats à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260429-2026-04-50C-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026